



ECOLE SAINT-JOSEPH de BELLEVUE 2022-2023

ELEVE :

Prénom :

Nom :

Classe 22-23 :

Né(e) le :

FORFAITS * Jours fixes choisis pour l'année										
Mettre une croix pour les jours choisis dans les cases blanches.										
	Cantine	Echecs CP 13h-13h30	Echecs CE1 13h-13h30	Echecs CE2 12h30-13h	Echecs CM 12h30-13h	Etude 17h-18h	Multisports CP-CE1 17h-18h	Multisports CE2 17h-18h	Multisports CM1-CM2 17h-18h	Garderie 18h-18h30
Lundi										
Mardi										
Jeudi										
Vendredi										
Nb de jours :										

Etude : Prévoir un goûter. Tout enfant encore présent après 18h, ira à la garderie qui sera facturée.

Echecs et multisports: dans l'ordre de réception des inscriptions et la limite des places disponibles, 1^{er} cours la semaine du 5 septembre. **Engagement pour l'année, aucun remboursement possible.**

Un comportement inapproprié de l'enfant après 16h45 peut entraîner son renvoi du temps périscolaire .

* **Les forfaits** cantine, étude et garderie sont des engagements à l'année, sauf circonstances exceptionnelles.

Aucun remboursement ne sera effectué sur les forfaits cantine, étude et garderie en deçà de 15 jours d'absence consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Date et signature :

ENGAGEMENT de REGLEMENT des FRAIS ANNUELS

Responsable payeur : Nom :-----

Prénom :-----

Je m'engage à régler la facture que je recevrai fin septembre 2022, correspondant aux frais de mon enfant pour l'année scolaire 2022-2023 :

Par neuf prélèvements mensuels le 5 de chaque mois à partir d'octobre : une autorisation (mandat SEPA) est à compléter pour la rentrée accompagnée d'un IBAN **uniquement** pour les nouvelles familles ou si vous avez eu un changement de coordonnées bancaires.

Ou

Par trois règlements par chèques(remis en une seule fois en octobre) débités en octobre, janvier et avril (merci de privilégier le prélèvement).

Date et signature :

Merci de remplir très rigoureusement cette fiche recto verso, d'en garder une copie et de la retourner à l'école au plus tard le 25 août 2022

Chaque partie doit être datée et signée

AUTORISATION PERMANENTE SORTIE SCOLAIRE 2022-2023

Nous soussignons, Madame et/ou Monsieur

Autorisons notre enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre scolaire pour l'année.

Date et signature :

AUTORISATION de SORTIE 2022-2023

Nous, soussignés, Madame et/ou Monsieur

Parents de

Scolarisé (e) à l'école Saint-Joseph de Bellevue à Meudon, l'autorisons

à quitter l'école accompagné(e) par : (indiquez le noms des personnes autorisées autre que les parents à récupérer vos enfants, **les frères et sœurs autorisés doivent être au minimum en CM1.**)

Nom et prénom	Téléphone

à quitter l'école seul(e) muni d'un badge aux heures de sorties pour les enfants **à partir du CM1**

À remplir très précisément en mettant des croix (jour et horaire)

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
12h15				
16h45				
18h				
18h30				

Si votre enfant sort seul, merci de nous transmettre **une photo**, son badge lui sera remis la semaine de la rentrée. Tout renouvellement de badge sera facturé 2€.

Date et signature :

POUR VOUS JOINDRE EN CAS D'URGENCE (renseignements réservés à l'usage du secrétariat)

A compléter en majuscules de façon très lisible

Mail mère:.....

Mobile mère :

Tel bureau mère :

Tel fixe :.....

Mail père :.....

Mobile père :.....

Tel bureau père :

POUR transmission à l'APEL afin d'être contacté pour l'accès à l'outil de communication entre parents NEXINET

Mail père:.....

Mail mère :.....

Date et signature :